Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251124-2025_097-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	11
• votants	11
• absents	3
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 28 octobre 2025 à 20 heures 00

Date de convocation : 21 octobre 2025

Date d'affichage : 07 novembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AMENAGEMENT ETANG DE LA ROCHE EN PARTIE HAUTE

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès
Absents excusés : POIRIER Guillaume, DURAND Delphine, RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :
Mme CARFANTAN Marie-Hélène

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal avait validé le devis de l'entreprise TARDY TP d'Erquy pour des travaux d'aménagement en partie haute de l'étang avec cheminement piétons pour un montant de 11 580 € HT soit 13 896 € TTC. Or, afin de maintenir le talus sur le cheminement piétons, il convient de prévoir en plus la pose de blocs pour un montant de 390 € HT soit 468 € TTC non inclus dans le devis initial d'où un montant total de travaux de 11 970 € HT soit 14 364 € TTC.

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Marie-Hélène CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251124-2025_097-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 21 novembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 21 novembre 2025

Le Maire

